

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2019

Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019 (accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions Enfance

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € pour le secteur enfance.

Les écoles Diwan de Quimper doivent assumer diverses dépenses exceptionnelles liées à l'acquisition de matériels pédagogiques ou d'entretien et à l'achat de divers matériels de fonctionnement liés à l'augmentation des effectifs et à l'ancienneté des matériels mis à disposition par la ville dans le cadre de l'occupation par Diwan d'anciens locaux scolaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser une subvention, à l'AEP Diwan, d'un montant de 3 000 € (imputation budgétaire: 6574 720 213).